

EC 232 Enseigner les arts plastiques à l'école. Enseigner l'éducation musicale et le chant choral à l'école. EI 3

compétences pour la mise en œuvre de son enseignement.

Infos pratiques

- > ECTS : 1.0
- > Nombre d'heures : 9.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Niveau d'étude : BAC +4
- > Période de l'année : Enseignement huitième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux dirigés
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Service universitaire de la formation des maîtres
- > Code ELP : 4M8PEART

Présentation

L'enseignant concepteur de son enseignement anticipant les apprentissages

Concevoir, choisir, planifier, construire des contextes, anticiper les apprentissages

Maîtriser les savoirs à et pour enseigner les autres disciplines de l'école primaire : savoirs disciplinaires et savoirs didactiques

Enseigner les arts plastiques à l'école. Enseigner l'éducation musicale et le chant choral à l'école

Objectifs

- * Acquérir une expérience de la pratique réfléchie afin de développer les compétences requises pour enseigner les arts-plastiques et l'histoire des arts à l'école.
- * Connaître les enjeux de l'éducation musicale et de l'histoire des arts à l'école et acquérir des

Évaluation

1^{ère} session

- * Arts plastiques

Conception et ou analyse d'une préparation de cours.

- * Education musicale

Pratique musicale et analyse d'une préparation de cours.

2^{nde} session

- * Arts plastiques

Une épreuve écrite identique à la première session.

- * Education musicale

Identique à la première session

Compétences visées

(P1) Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

(P2) Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

(P3) Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

CC4. Prendre en compte la diversité des élèves.

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

CC9. Intégrer des éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier